



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 22 octobre 2019

Par la présente, j'ai l'honneur de vous Informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale au sujet des classes iPad.

L'ère digitale est en plein essor. Il est de la volonté politique de généraliser l'introduction des dispositifs mobiles de type iPad dans les établissements secondaires et d'en faire un outil de production et d'apprentissage au service de la pédagogie.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale :

- A la rentrée 2015-2016 sept lycées ont décidé de créer des classes iPads et participent ainsi au projet *Digital Classroom Lëtzebuerg (DCL)*.
Monsieur le Ministre, combien de classes iPads existent-elles à l'heure actuelle ?
- Est-ce que d'autres Lycées ont montré leur volonté de participer au programme DCL ?
- Une analyse et évaluation détaillées ont-elles été faites ?
- Quels en sont les résultats ?
- Selon nos informations, les élèves qui changent d'établissement scolaire doivent rendre l'iPad et n'ont plus accès à leur dossier scolaire enregistré sur leur iPad, même pas via leur code IAM.
Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, le Ministre n'estime-t-il pas que l'élève a droit à ses dossiers scolaires ?
- De quelle manière le Ministre envisage-t-il y remédier ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite Considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Martine Hansen, Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 3 décembre 2019

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1379 de Madame la Députée Martine Hansen

Dans sa question parlementaire, l'honorable Députée demande des informations au sujet des classes iPad à l'enseignement secondaire.

À l'heure actuelle, 649 classes travaillent avec des iPads mis à leur disposition par le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE) de mon ministère dans le cadre du projet « one2one ». Ce nombre est en continuelle augmentation.

Le projet « Digital Classroom Luxembourg » a été lancé dans sept lycées en 2015/16, alors qu'aujourd'hui, l'ensemble des lycées publics offrent des classes iPad.

Toute nouvelle demande de dispositifs mobiles exprimée par une école doit être accompagnée d'un dossier pédagogique avec entre autres une description détaillée du projet pédagogique qui devra être soutenu par une équipe motivée d'enseignants. Initialement, les dossiers pédagogiques des premiers établissements participant au projet prévoyaient un état des lieux et une nouvelle mise en perspective en demandant les ajustements nécessaires concernant les objectifs et la mise en œuvre quant à la continuation du projet propre à l'établissement. Actuellement, ces dossiers ne sont plus de rigueur et sont remplacés par des échanges réguliers entre établissements et avec le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT). Une analyse et une évaluation détaillées au sens strict du terme ne sont pas d'actualité. Certains établissements ont cependant lancé des sondages en leur sein afin d'améliorer le fonctionnement du projet iPad.

En ce qui concerne les élèves qui quittent une classe iPad ou qui changent d'établissement scolaire, il y a lieu de préciser que dans ce cas particulier, le contrat « one2one » prend fin et l'élève doit en principe remettre son appareil à la fin de l'année scolaire. Pourtant, il lui est loisible de garder son iPad en optant pour son rachat au prix de la valeur résiduelle. Si l'élève poursuit ses études dans une classe iPad dans un autre lycée, un nouveau contrat « one2one » est établi et l'élève recevra un nouvel iPad. Sur les iPads, il n'existe pas de dossier scolaire proprement dit. En règle générale, les documents sont stockés dans le cloud Office 365, gratuitement mis à disposition de tous les acteurs de l'Éducation nationale, auquel l'élève peut accéder avec son identifiant IAM à partir de n'importe quel appareil.

Pourtant, la situation est différente pour certaines applications installées localement sur la tablette. En effet, l'exploitation des iPads dépend fortement du projet pédagogique du lycée, l'utilisation des tablettes pouvant varier d'un lycée à l'autre. Ainsi par exemple, il peut arriver qu'un lycée mette à disposition des élèves des applications spécifiques, ou utilise un environnement spécifique comme p.ex. *iTunes U* pour une année scolaire précise. Si l'élève change d'année d'études, il se peut que l'accès à ces applications ne soit plus donné pour des raisons évidentes de souscription de licences logicielles. Mes services sont en train d'élaborer un concept d'exploitation de contenus numériques qui remédie à cette problématique d'accès.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse